

**Règles et usages du calcul d'estimation de l'acheminement d'énergie pour les clients BT inférieur ou égal à 36 kVA**

Identification : Enedis-NMO-CF\_073E

Version : 1

Nb. de pages : 1+09

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	15/09/2025	Création – changement de référence	Enedis-PRO-CF_08E

**Document(s) associé(s) et annexe(s) :****Résumé / Avertissement**

NB : Dans le cadre de son projet de simplification documentaire, Enedis modernise son système de référencement et met à jour toutes ses références de notes, tant internes qu'externes.

Cette note Enedis-NMO-CF\_073E remplace donc à l'identique la note Enedis-PRO-CF\_08E, comme indiqué dans la note récapitulative Enedis-MOP-RCA\_003E.

Pour facturer l'acheminement, Enedis est amené à effectuer des estimations de consommation dans les situations suivantes :

- les changements de fournisseur,
- de façon cyclique, les facturations intermédiaires entre deux relevés,
- ponctuellement les factures sur relevé suite à l'impossibilité d'accéder au compteur ou index invalide.

Le présent document expose les règles appliquées lors du calcul d'estimations de consommations d'énergie pour les Points de Livraison du domaine basse tension ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

# Règles et usages du calcul d'estimation de l'acheminement d'énergie pour les clients BT ≤ 36 kVA

**Identification :** Enedis-PRO-CF\_08E

**Version :** 2

**Nb. de pages :** 9

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	30/11/2004	Création	
1.1	28/09/2006	Mise à jour	V1.0
1.2	07/04/2008	Mise à l'identité visuelle stricto sensu	PRO-CF_91 E - V1.1
2	01/04/2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-PRO-CF_08E - V1.2

## Résumé / Avertissement :

Pour facturer l'acheminement, Enedis est amené à effectuer des estimations de consommation dans les situations suivantes :

- les changements de fournisseur,
- de façon cyclique, les facturations intermédiaires entre deux relevés,
- ponctuellement les factures sur relevé suite à l'impossibilité d'accéder au compteur ou index invalide.

Le présent document expose les règles appliquées lors du calcul d'estimations de consommations d'énergie pour les Points de Livraison du domaine basse tension ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

## SOMMAIRE

<b>1. Objectifs .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Principe de calcul d'un index.....</b>	<b>3</b>
2.1. Formule générale .....	3
2.2. Détermination de l'historique de consommation mensuelle .....	3
2.3. Détermination du coefficient de modulation .....	6
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>8</b>
Nombre de jours à estimer inférieur ou égal à 65 jours .....	8
Nombre de jours à estimer supérieur à 65 et inférieur ou égal à 125 jours.....	8
Nombre de jours à estimer supérieur à 125 et inférieur à 180 jours .....	9

## 1. Objectifs

Ce document expose le mode de calcul des index estimés dans les applications de facturation d'Enedis en électricité.

Le calcul est identique que l'index soit :

- qualifié d'estimé : notamment lors d'une facturation bimestrielle, sur index intermédiaire estimé ou d'une facturation semestrielle, dans le cas d'absence du client au relevé cyclique ;
- qualifié de calculé : lors du changement de fournisseur ou de responsable d'équilibre.

## 2. Principe de calcul d'un index

Il est réalisé pour chaque cadran.

### 2.1. Formule générale

La détermination d'un index estimé, est obtenue par la formule suivante :

$$\text{Ancien index connu (estimé, relevé ou auto-relevé)} + \text{Consommation estimée} = \text{Index estimé ou calculé}$$

La consommation estimée est déterminée comme suit :

$$\text{Consommation estimée} = \left[ \frac{\text{Historique de consommation mensuelle}}{30 *} \right] \times \text{Durée période en jours} \times \text{Coefficient de modulation} \times K^1$$

\* 30 = Nombre de jours par mois normatif retenu dans l'application.

$K^1$  = coefficient de lecture du compteur. Dans la plupart des cas, ce coefficient de lecture est égal à 1.

Les différentes composantes de la formule sont détaillées ci-dessous.

### 2.2. Détermination de l'historique de consommation mensuelle

Pour déterminer un historique de consommation mensuelle :

- période de consommation du Point de Livraison inférieure à 320 jours : l'historique est déterminé à partir de l'historique moyen des contrats ayant des caractéristiques similaires (même puissance, même option tarifaire d'acheminement). Dans ce cas, l'historique est appelé « historique de référence »,

Exemple :

Date	Index	Nature de l'index	
10/08/05	10 714	Index de mise en service	
19/01/06	11 268	Index relevé	

159 jours

L'historique de consommation étant de 159 jours, le calcul d'une estimation sera réalisé à partir de l'historique de référence.

- b) période de consommation du Point de Livraison supérieure à 320 jours : l'historique correspond aux consommations réelles du client. Dans ce cas, l'historique est appelé « historique réel ».

Exemple :

Date	Index	Nature de l'index	
27/10/04	06572	Index de départ (I1)	
13/05/05	06704	Index relevé	
14/11/05	06812	Index relevé (I2)	

D = 377 jours

Au 14 novembre 2005, la période de consommation dépasse les 320 jours (27/10/04 au 14/11/05 soit 377 jours). Par conséquent, un "historique réel" est alors calculé selon les modalités suivantes :

$$(I2 - I1) * 30 / D \text{ soit } (06812 - 06572) * 30 / 377 = 19 \text{ kWh / mois}$$

Ensuite, l'historique réel est mis à jour à chaque fois qu'un index relevé depuis plus de 320 jours est présent au fichier lors de l'enregistrement d'un nouvel index.

Dans l'exemple ci dessus, l'index qui sera relevé en mai 2006, entraînera donc une nouvelle mise à jour de « l'historique réel » de consommation. Cet « historique réel » sera calculé à partir de la période allant du 13/05/2005 à mai 2006 (soit une période supérieure à 320 jours).

Exemples de mise à jour d'un historique réel :

Date	Index	Nature de l'index	
06/11/03	05201	Index relevé (I1)	
07/05/04	05417	Index relevé (I2)	
<b>02/11/04</b>	<b>05579</b>	<b>Index relevé (I3)</b>	<b>D1 = 356 jours</b>
03/05/05	05766	Index relevé (I4)	<b>D2 = 356 jours</b>
04/11/05	05920	Index relevé (I5)	<b>D3 = 362 jours</b>

Le 02/11/04, l'historique réel est calculé selon la méthode suivante :

$$(I3 - I1) * 30 / D1 \text{ soit } (5579 - 5201) * 30 / 356 = 32 \text{ kWh}$$

Le relevé de compteur du 03/05/05 entraîne la mise à jour de l'historique réel selon les modalités suivantes :

$$(I4 - I2) * 30 / D2 \text{ soit } (5766 - 5417) * 30 / 356 = 29 \text{ kWh}$$

Le 04/11/05, une nouvelle mise à jour de l'historique réel est effectuée :

$$(I5 - I3) * 30 / D3 \text{ soit } (5920 - 5579) * 30 / 362 = 28 \text{ kWh}$$

**Exemple de visualisation par le fournisseur, via l'application DISNET, de l'historique de consommation du client professionnel en contrat unique.**

Aide en ligne DISNET - Microsoft Internet Explorer fourni par EDF Gaz de France

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?  
 ↳ Précédente → 🔍 Rechercher Favoris 🌐

Adresse [http://guideclientele.edf.fr/Aide\\_en\\_ligne/Sommaire/index\\_alfichages.html](http://guideclientele.edf.fr/Aide_en_ligne/Sommaire/index_alfichages.html)

Cas d'un comptage à 2 cadrans, soit :  
 00010 kWh en heures creuses  
 00198 kWh en heures pleines

Cliquer sur les libellés des champs pour afficher les informations correspondantes :

TARIF		RESEAU																													
Code	4769	Type	TRI 220/380																												
Mise en service	24/06/97	Raccordement																													
Puissance Souscrite	36 kVA	Colonne Montante																													
Location d'appareils		DISJONCTEUR																													
Historique de consommation	12 mois 00010/00198 kWh Réel	Type	4 pôles 30 à 60 Ampères Différentiel Location																												
COMPTEUR																															
Matricule	716	Réglage	60 ampères																												
Code	D297292	RELAIS																													
Type	Double cadran Triphasé 4 Fils 380 V 60 ampères	Nb roues	5	Type	INDIVIDUEL	Puissance Maximum	36 SCH.TRI	Codage	L SPECIAL	Situation	ACCES	Régime	Location	Accessibilité relevé	OUI	BRANCHEMENT		Régime	Location	Coefficient de lecture	1 000	Tension	B2 4F 3X220			Type	4F AER.SOUT BL36			Section	
Nb roues	5	Type	INDIVIDUEL																												
Puissance Maximum	36 SCH.TRI	Codage	L SPECIAL																												
Situation	ACCES	Régime	Location																												
Accessibilité relevé	OUI	BRANCHEMENT																													
Régime	Location	Coefficient de lecture	1 000	Tension	B2 4F 3X220			Type	4F AER.SOUT BL36			Section																			
Coefficient de lecture	1 000	Tension	B2 4F 3X220																												
		Type	4F AER.SOUT BL36																												
		Section																													

Sommaire ➤  
 Séquences ➤  
 Affichages ➤  
 Lexique ➤

Intranet local

## 2.3. Détermination du coefficient de modulation

Le coefficient de modulation permet d'affiner le calcul de l'estimation en intégrant les éventuelles particularités de consommation du Point de Livraison (influence des saisons, taux d'occupation...).

Lorsque le nombre de jours sur lequel porte l'estimation est supérieur ou égal à 180, le coefficient appliqué est toujours égal à 0,9 quel que soit le mois d'estimation.

Lorsque ce nombre de jours est inférieur à 180, le coefficient utilisé pour l'estimation est celui correspondant au mois de l'estimation.

Les coefficients de modulation sont regroupés en barèmes précisant pour chaque mois le coefficient à appliquer.

Il existe 7 barèmes<sup>1</sup> :

- le barème 0, peu modulé dans les cas de faible influence des saisons,
- le barème 1, pour de fortes consommations en hiver,
- le barème 2, très modulé entre les périodes été et hiver,
- le barème 3 est utilisé pour les consommations uniformes,
- le barème 4, peu modulé dans les cas de faible influence des saisons,
- le barème 5, pour de fortes consommations en été,
- le barème 6, très modulé entre les périodes été et hiver.

Remarque : Le coefficient de modulation à utiliser est toujours celui du mois de calcul de l'estimation.

**Exemples** (les valeurs des coefficients de modulation sont présentées en annexe 1) :

- période à estimer inférieure ou égale à 65 jours, choix du barème 1 :
  - si l'estimation est réalisée en janvier et porte sur les mois de décembre/janvier, le coefficient sera de 1,6 ;
- période à estimer inférieure ou égale à 65 jours, choix du barème 0 :
  - si l'estimation est réalisée en avril et porte sur les mois de mars/avril, le coefficient sera de 1,1.

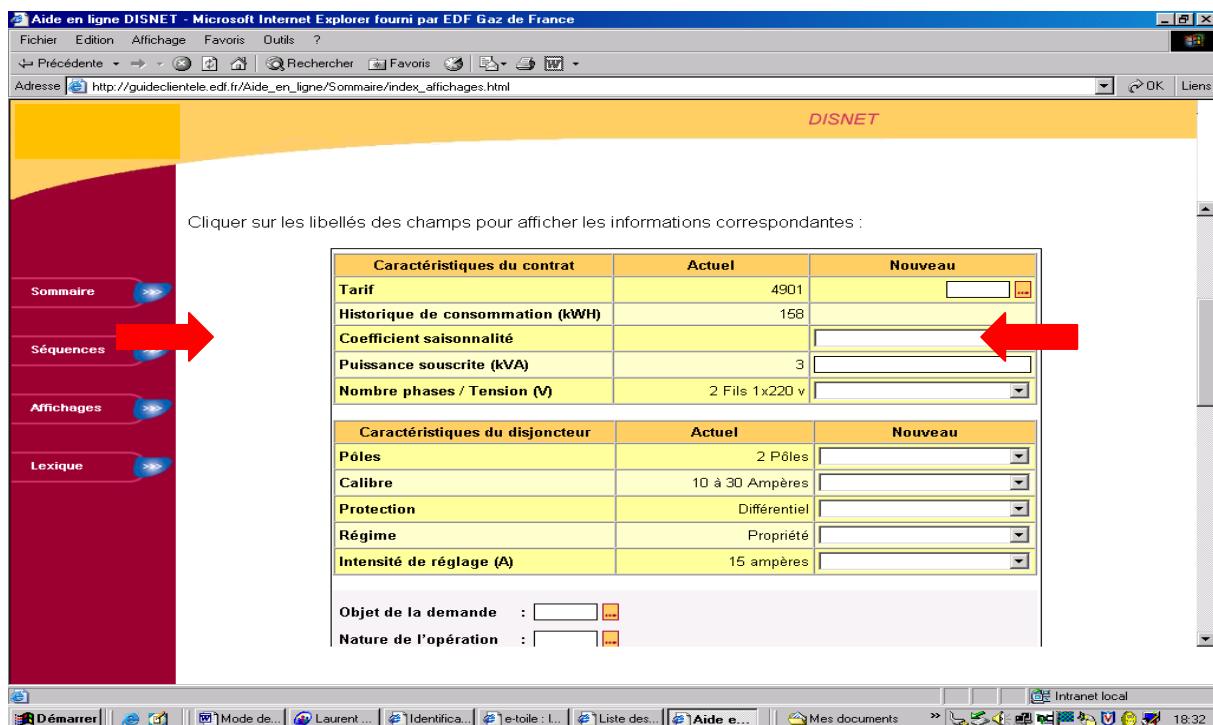
Par ailleurs, le barème de modulation appliquée au Point de Livraison est :

- en standard, fourni par l'application d'Enedis,
- modifiable par le fournisseur en tant que de besoin.

---

<sup>1</sup> Les différents barèmes de modulation sont fournis en annexe.

Exemple : écran « DISNET » de saisie du coefficient de modulation utilisé par le fournisseur, dans le cas d'un client professionnel en contrat unique.



## ANNEXE 1

### Nombre de jours à estimer inférieur ou égal à 65 jours

Mois	Barème						
	0	1	2	3	4	5	6
Janvier	1,2	1,6	2,0	1	0,8	0,4	0,2
Février	1,2	1,7	2,1	1	0,6	0,2	0,1
Mars	1,2	1,6	2,0	1	0,6	0,2	0,1
Avril	1,1	1,4	1,6	1	0,8	0,4	0,3
Mai	1,0	1,0	1,0	1	1,0	0,8	0,9
Juin	0,9	0,7	0,5	1	1,1	1,3	1,6
Juillet	0,8	0,4	0,2	1	1,2	1,6	2,0
Août	0,6	0,2	0,1	1	1,2	1,7	2,1
Septembre	0,6	0,2	0,1	1	1,2	1,6	2,0
Octobre	0,8	0,4	0,3	1	1,1	1,4	1,6
Novembre	1,0	0,8	0,9	1	1,0	1,0	1,0
Décembre	1,1	1,3	1,6	1	0,9	0,7	0,5

### Nombre de jours à estimer supérieur à 65 et inférieur ou égal à 125 jours

Mois	Barème						
	0	1	2	3	4	5	6
Janvier	1,1	1,2	1,4	1	0,9	0,7	0,6
Février	1,2	1,5	1,8	1	0,7	0,4	0,3
Mars	1,2	1,6	2,0	1	0,6	0,3	0,2
Avril	1,2	1,6	1,8	1	0,7	0,3	0,2
Mai	1,1	1,3	1,5	1	0,8	0,5	0,5
Juin	1,0	1,0	1,0	1	1,0	0,9	0,9
Juillet	0,9	0,7	0,6	1	1,1	1,2	1,4
Août	0,7	0,4	0,3	1	1,2	1,5	1,8
Septembre	0,6	0,3	0,2	1	1,2	1,6	2,0
Octobre	0,7	0,3	0,2	1	1,2	1,4	1,8
Novembre	0,8	0,5	0,5	1	1,1	1,3	1,5
Décembre	1,0	0,9	0,9	1	1,0	1,0	1,0

**Nombre de jours à estimer supérieur à 125 et inférieur à 180 jours**

Mois	Barème						
	0	1	2	3	4	5	6
Janvier	0,9	0,9	1,0	1	1,0	1,0	1,1
Février	1,0	1,1	1,2	1	0,8	0,7	0,7
Mars	1,1	1,3	1,4	1	0,8	0,6	0,5
Avril	1,1	1,3	1,4	1	0,8	0,6	0,4
Mai	1,1	1,3	1,4	1	0,8	0,6	0,5
Juin	1,0	1,2	1,3	1	0,8	0,7	0,7
JUILLET	1,0	1,0	1,1	1	0,9	0,9	1,0
Août	0,8	0,7	0,7	1	1,0	1,1	1,2
Septembre	0,8	0,6	0,5	1	1,1	1,3	1,4
Octobre	0,8	0,6	0,4	1	1,1	1,6	1,4
Novembre	0,8	0,6	0,5	1	1,1	1,3	1,4
Décembre	0,8	0,7	0,7	1	1,0	1,2	1,3